

L'accord post-Brexit sous la menace d'un échec sur la pêche

© 19/12/2020 | Terre-net Média

Britanniques et Européens reprennent samedi d'après négociations à Bruxelles pour trouver un accord post-Brexit à une dizaine de jours de la date butoir, avec au coeur de leurs discussions la pêche, un sujet au poids économique faible mais à forte valeur symbolique.

Les négociateurs européen Michel Barnier et britannique David Frost devraient se rencontrer dans la journée alors que les pourparlers techniques ont repris, selon une source européenne.

Un **accord de libre-échange bute toujours sur la pêche**, une question cruciale pour plusieurs États membres - France et Pays-Bas en tête - et dont le Royaume-Uni a fait un totem de sa souveraineté retrouvée après le divorce avec l'Union.

« Ca reste très bloqué » sur ce sujet, a confirmé une source européenne, alors que Michel Barnier a consulté vendredi les pays les plus concernés.

Paris a répété à maintes reprises qu'elle ne sacrifierait pas ses pêcheurs à un accord commercial avec Londres.

Au coeur de la négociation, **le partage des quelque 650 millions d'euros pêchés** chaque année par l'UE dans les eaux britanniques et la durée de la période qui permettrait aux pêcheurs européens de s'adapter aux nouvelles conditions. Un montant dérisoire par rapport aux dizaines de milliards en jeu dans l'accord de libre-échange, l'UE étant le premier partenaire commercial de Londres.

Bruxelles proposerait de renoncer à environ 20 % de ces 650 millions sur une période de sept ans, quand les Britanniques en revendiquent 60 % sur une période d'adaptation de trois ans, selon des sources européennes. Des chiffres qui ne « cessent de bouger », précise cependant une autre source.

Les négociations se déroulent sous la **pression toujours plus forte du calendrier** : l'accord doit être conclu avant que le Royaume-Uni --qui a officiellement quitté l'UE le 31 janvier dernier-- abandonne définitivement le marché unique européen et l'union douanière le 31 décembre à 23H00 GMT.

Le Parlement européen a averti qu'il voulait **un accord d'ici « dimanche minuit »**, sans quoi il ne pourra pas l'examiner et le ratifier afin qu'il puisse entrer en vigueur le 1er janvier, une fois le divorce avec le Royaume-Uni définitif.

Dimanche soir ?

Mais le secrétaire d'État français chargé des Affaires européennes, Clément Beaune, n'a pas exclu samedi que ces ultimes négociations se poursuivent au-delà du week-end.

« On va essayer d'avancer dans les heures qui viennent » mais « il est normal de ne pas dire "écoutez, c'est dimanche soir on s'arrête, et donc je sacrifie tout" », a-t-il déclaré samedi. « On ne fera pas ça, parce que ce qui est en jeu ce sont des secteurs entiers, comme la pêche, ce sont les conditions de concurrence pour nos entreprises dans la durée », a-t-il fait valoir sur la radio France Inter.

Un accord conclu dans les tout derniers jours de décembre pourrait entrer en vigueur provisoirement, une option qui semble avoir la faveur des États membres mais à laquelle le Parlement s'oppose.

« Le Parlement veut un accord dimanche mais Michel Barnier ne peut pas se lier les mains car les Britanniques chercheraient à en profiter », souligne Eric Maurice de la fondation Schuman.

L'horizon s'est dégagé en revanche sur les deux autres sujets qui entravaient les négociations - **les conditions de concurrence équitables et la gouvernance de l'accord** pour régler les divergences.

L'UE refuse de voir surgir à sa porte une économie dérégulée qui se livrerait à une **concurrence déloyale envers ses entreprises** en ne respectant pas ses normes environnementales, sociales, fiscales ou son régime très strict sur les aides publiques.

Alors que les deux côtés de la Manche se préparent au retour des contrôles douaniers après la rupture du 31 décembre, un rapport parlementaire britannique a alerté sur une préparation insuffisante du Royaume-Uni, s'inquiétant des perturbations attendues dans les ports et des répercussions sur la sécurité.

Sans accord commercial, les échanges entre l'UE et Londres se feront selon les seules règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), synonymes de droits de douane ou de quotas, avec de lourdes conséquences pour des économies déjà secouées par la pandémie.